

Conclusion

S'il y a une leçon, et une seule, à tirer de cinquante ans d'électrification rurale décentralisée par énergies renouvelables, laquelle choisir ?

Peut-être que cette électrification est d'abord affaire de subsidiarité, du national au local. Du général au particulier, de la politique nationale au service auprès d'usagers en milieu rural : le territoire et les hommes qui le peuplent, dans les régions et les villages, doivent fonder l'analyse et l'action. Ce constat porte au-delà des frontières de l'accès à l'électricité et des pays en développement.

Au Nord, on assiste, grâce à la récente valorisation des énergies renouvelables, disponibles sur le lieu même de leur utilisation, à la fragmentation des acteurs et au retour à une maîtrise locale de la production, de la distribution et de la consommation d'électricité. C'est le sens des préconisations formulées plus haut dans cet ouvrage.

Si le territoire doit être la mesure de toute chose, alors cette leçon en contient une autre : seule, l'électrification est impuissante à réaliser un

développement rural inclusif. Une infrastructure énergétique n'est qu'une infrastructure parmi d'autres, que seule une dynamique structurée d'aménagement du territoire peut mettre en valeur. Pas de développement régional sans route carrossable ou sans valorisation des filières, pas de développement local sans dispensaire médical ou sans école, sans système d'assainissement, sans incitation entrepreneuriale.

Les mutations technologiques en cours favorisent la conception de nouveaux modèles de gestion des infrastructures électriques, plutôt favorables à cette territorialité et à cette proximité, quand bien même elles reposent sur une dématérialisation déshumanisante. Ces tendances disruptives que les acteurs de l'accès à l'électricité mettent en œuvre localement ne peuvent être viables sans une régulation organisée par les pouvoirs publics. C'est par la juste implication des trois niveaux de gouvernance (national, régional, local) que l'électrification décentralisée satisfera le plus grand nombre. Il en est de même pour la gestion de l'eau ou des déchets.

Cette conclusion est ainsi porteuse à la fois d'un espoir et d'une crainte.

L'espoir qu'émerge une action collective plus pertinente, fondée sur une vision holistique du développement rural, organisant la mise en place coordonnée des infrastructures de base, au nombre desquelles celles qui apportent à tous l'électricité.

Et la crainte que ces biens communs, qu'il s'agisse de l'eau ou de l'électricité, devenant services marchands, échappent à une partie de la population, la plus vulnérable, la moins rentable. Si l'intervention croissante du secteur privé est porteuse de financements, d'innovations, de compétences dont l'ERD a définitivement besoin, l'universalité de l'accès à l'électricité dans le respect de l'équité entre les citoyens ne peut s'abstenir sereinement d'un cadre régulé. Pas plus au Sud qu'au Nord.

L'Afrique, qui dispose d'une culture du commun bien plus forte que l'Europe, détient peut-être la clé. ●

.....

« L'Afrique n'a peut-être pas inventé l'idée de l'universel, mais elle a développé toutes sortes de conceptions du "commun", où ce qui compte est la relation et non pas l'être, où le social et l'individuel se complètent. Des conceptions qui pourraient servir de base à la critique du néolibéralisme, règne du chacun pour soi. »

Achille Mbembe, historien, philosophe et politologue camerounais
(*Le Monde*, 2016).

.....